



**CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRENEES**

RELEVÉ DE COMPTES EN EUROS N° 001
Date d'arrêté : **30 Janvier 2026**

Votre agence
Prayssac
10 Place Dutours
46220 Prayssac
Tél : 05 65 21 12 48
Fax : 05 65 20 41 01

00812 FLRV001 00810

EARL DES ALBIZZIAS
MR ALAIN FOISSAC
LIEU DIT LA BROUSSE
46220 PRAYSSAC

Votre conseiller
Laure Issoulie
Tél : 07 84 59 04 99

Vos contacts
Internet :
www.credit-agricole.fr/ca-nmp
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli : Ma Banque

SYNTHESE

Earl Des Albizzias

Compte Excédent Agriculture n° 00463310130

+ 115 689,91

Earl Des Albizzias - Compte Excédent Agriculture n° 00463310130
E.a.r.l. Des Albizzias

IBAN : FR76 1120 6000 8100 4633 1013 039 BIC : AGRIFRPP812

Date opé.	Date valeur	Libellé des opérations	Débit	Crédit	☒
		Ancien solde créditeur au 31.12.2025		120 583,53	
04.01	04.01	Virement Web Earl Des Albizzias	5 000,00		☐
07.01	01.01	Intérêts Du Mois 00463310130		106,38	☐
		Total des opérations	5 000,00	106,38	
		Nouveau solde créditeur au 30.01.2026		115 689,91	

Les sommes figurant sur le(s) compte(s) et/ou le(s) livret(s) suivant(s) sont protégées par la Garantie des Dépôts dans la limite du plafond défini par la loi (www.garantiedesdepots.fr) :

Compte Excédent Agriculture n° 00463310130

Pour toute réclamation, vous avez la possibilité de saisir votre agence. Si aucune solution n'a pu être trouvée ou en cas d'absence de réponse, vous avez la possibilité de faire appel au Service Clients de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - 160 Avenue Marcel Unal, BP 204 - 82000 MONTAUBAN Cedex. Pour les personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, en cas de différend non résolu portant sur les produits et services mentionnés aux titres 1er et 2 des livres II et III du CMF, vous avez la possibilité de vous adresser à Mr Xavier de Kergommeaux - Médiateur de la consommation - 68 avenue d'Iéna - 75 116 PARIS. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n°444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue François Verdier 81 000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 019 259, dont le N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR231317_03LDXA.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 624

SDIF DU LOT
TEL 05 65 20 33 33

RÉCEPTION DU PUBLIC
LMJV 8h30-12h

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES
AVIS DE DÉGRÈVEMENT

SDIF DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

SD : 86550895377345H

9242-048888-0085-0



FOISSAC YVETTE
0000 LABROUSSE
46220 PRAYSSAC

**Objet : Dégrèvements de
Taxe foncière consécutifs
à des pertes de récoltes.**

Nature du sinistre : SECHERESSE
Date du sinistre : 01/08/25

N° de sinistre
2 R010

TRÉSORERIE : SIP CAHORS
COMMUNE : 225 PRAYSSAC
PROPRIÉTAIRE : FOISSAC YVETTE
N° COMMUNAL : 225 A00205
RÉFÉRENCE : 0041637980
N° FACTURE : 2546411798176

RÔLE : 221

ANNÉE : 2025

Le 10/12/2025,

Bonjour,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un dégrèvement pour pertes de récoltes, concernant votre taxe foncière pour l'année 2025, vous a été accordé le 01/08/25 pour un montant de 136 €.

Vous trouverez ci-joint le relevé des parcelles concernées.

Nous vous rappelons que le dégrèvement accordé au bailleur d'un bien rural à la suite de calamités agricoles doit bénéficier au fermier (article L.411-24 du Code rural et de la pêche maritime).

Ce dégrèvement diminue d'autant le montant de l'impôt figurant sur votre avis de taxe foncière.

Si vous avez déjà payé cet impôt, le dégrèvement vous sera directement remboursé sans démarche de votre part.

NATURES DE CULTURE CONCERNEES: VIGNES MOTIF DU DEGREVEMENT: SECHERESSE 2025

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Pour délégation du Directeur, le responsable de centre :
MOVSESSIAN

000624

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que le droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service des finances publiques dont vous dépendez ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

000798

000798

Vos contacts

Votre centre des finances publiques

SIP CAHORS

Tél. : 0 809 401 401* du lundi au vendredi de
8h30 à 19h (horaires de la métropole)

Courriel : utilisez votre messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel
sur impots.gouv.fr

Accueil du public : horaires d'ouverture sur
impots.gouv.fr, rubrique « Contact et RDV »

* (service gratuit + coût de l'appel)

SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

SD : 86650764028145D

6998-037626-0066-0



FOISSAC ALAIN
1 ALL DES CEVENNES
46220 PRAYSSAC

Vos références

Numéro fiscal : 01 63 525 913 292

Numéro de contrat : M3 46 0087763 11

Référence Unique du Mandat :
FR46ZZZ005002M346008776311

Identifiant service : 46037

Date d'établissement : 07/01/2026

Objet : prélèvements mensuels - remboursement d'un trop perçu

Vous bénéficiez d'un contrat de prélèvement mensuel pour vos taxes foncières.

Voici la situation de votre contrat de prélèvement :

• Montant total de l'impôt	:	2 228,00 €
• Montant des mensualités prélevées : jusqu'au 17 NOVEMBRE 2025	:	2 015,00 €
• Montant à vous rembourser	:	692,00 €

Cette somme sera remboursée par virement sur le compte bancaire suivant :

- Titulaire du compte : EARL DES ALBIZZIAS M. ALAI
- Numéro de compte : FR76 1120 6000 815X XXXX XXX9 687
- Identifiant de la banque : AGRIFRPP812

Restant à votre disposition,

Le comptable public

Rapport de paiements

EARL des ALBIZZIAS
22 Hameau de Labrousse
46220 PRAYSSAC FR

SumUp Limited
Block 8, Harcourt Centre, Charlotte Way,
Dublin D02 A9N9, Ireland
Numéro de TVA: IE9813461A

Identifiant client: MDNU96XS
SIRET: -
Numéro de TVA: FR43421639675
Période du rapport: 01/01/2026, 00:00 - 31/01/2026, 23:59 (UTC +1)

Revenu traité par SumUp Somme de tous les paiements bruts avant application des frais et déductions	Services SumUp Frais de processus de paiement par carte	Déductions Remboursements, opérations de rétrofacturation, prêts et abonnements	Versement effectué La somme transférée au destinataire du versement	À verser Montant brut du CA à verser Frais et déductions non appliqués
€276.00	€4.82	€0.00	€271.18	€0.00

Versement effectué

Ici apparaissent les paiements reçus pendant et avant cette période de référence et dont le versement a été effectué.

Date	Réf. paiement	Type	Réf. versement	Description	Brut	Frais	Déductions	Net
15/01/2026 11:27	TAAAZC9 QNST	Mastercard	SUMUP PID150838 6 PAYOUT 160126		€51.00	€0.89 (1.75%)	€0.00	€50.11
22/01/2026 14:37	TAAAZFPF 3BK	Mastercard	SUMUP PID151793 0 PAYOUT 230126		€60.00	€1.05 (1.75%)	€0.00	€58.95
22/01/2026 17:58	TAAAZFRN BF4	VISA	SUMUP PID151793 0 PAYOUT 230126		€63.00	€1.10 (1.75%)	€0.00	€61.90
22/01/2026 18:02	TAAAZFRP HYE	VISA	SUMUP PID151793 0 PAYOUT 230126		€39.00	€0.68 (1.75%)	€0.00	€38.32

Relevé de versements

EARL des ALBIZIAS
22 Hameau de Labrousse
46220 PRAYSSAC FR

SumUp Limited
Block 8, Harcourt Centre, Charlotte Way,
Dublin D02 A9N9, Ireland
Numéro de TVA: IE9813461A

Identifiant client: **MDNU96XS**
SIRET: -
Numéro de TVA: **FR43421639675**
Période: **23/01/2026**
Versements: **2**

Revenu traité par SumUp Somme de tous les paiements bruts avant application des frais et déductions	Services SumUp Frais de processus de paiement par carte	Déductions Remboursements, opérations de rétrofacturation, prêts et abonnements	Versement effectué La somme transférée au destinataire du versement	À verser Montant brut du CA à verser Frais et déductions non appliqués
€225.00	€3.93	€0.00	€221.07	€0.00

 Vue d'ensemble des versements

Liste de tous les versements effectués pendant la période du rapport.

	#	Date	Nombre de paiements	Référence	Destination	Montant total	Frais	Versement
	2	23/01/2026	4	SUMUP PID1517930 PAYOUT 230126	FR** **87	€225.00	€3.93	€221.07
Total						€225.00	- €3.93	= €221.07

Le tableau récapitulatif des versements montre à la fois les versements réussis (payés) et les versements échoués (échoués). Les lignes sans référence et un montant payé blanc représentent la somme quotidienne des transactions utilisées pour couvrir les déductions telles que les remboursements et les rétrofacturations. Ces lignes détaillent également les frais collectés par SumUp sur ces transactions.

Ce que cela signifie pour vous

Le tableau offre une vue d'ensemble complète de tous vos versements pour la période sélectionnée. Pour consulter la liste complète de vos ventes dans le cadre d'un versement

Le 30.1 2026.

FACTURE 6

EARL DES ALBIZETTES
Capital 72 718,18 €
Labrousse - 43220 PRAYSSAC
RCS Ouhers D SIREN 421 639 675
N° TVA Intracommunautaire FR 40 421 639 675 - APE 011 G

par Virement
Mr Jamier

Notre N° TVA

Votre N° TVA

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

1	48 B 2018 F	g	360	432
2				
3	12 B 2018 F	g	90	108
4				
5	24 B 2020.	8	160	192
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				

Virement

CONDITIONS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ :

RÈGLEMENT :	TOTAL H.T.	% T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
ÉCHÉANCE :	610	20%	122.	732
TOTALISATION				